



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention des accidents domestiques

Question écrite n° 25854

Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les accidents de la vie courante auxquels sont exposés les enfants. En France, les accidents domestiques sont à l'origine d'environ 20 000 décès par an, soit 3 fois plus que les accidents de la circulation et 20 fois plus que les accidents de travail. Les enfants y sont particulièrement vulnérables : près d'un décès sur 5 chez les enfants de 1 à 4 ans est dû à un accident de la vie courante ; 73 % des accidents dont sont victimes les enfants de moins de 4 ans ont lieu au domicile ou dans son environnement immédiat ; chaque jour, 2 000 enfants de 0 à 6 ans sont victimes d'accidents de la vie courante. L'OMS estime que de multiples facteurs influent sur la survenue d'un accident : socialisation, pratiques éducatives, incidence familiale et culturelle, relations avec l'extérieur y compris au travers des réseaux sociaux et personnalité. En 2009, une campagne « Protégez votre enfant » a été menée par le ministère de la santé en partenariat avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), la Commission pour la sécurité des consommateurs (CSC), l'Assurance maladie, l'Institut de veille sanitaire (InVS), Calyxis et le ministère chargé de l'intérieur. Plusieurs associations sont également engagées sur cette thématique, comme Bilou casse-cou dans le Gard. Ce type de campagne de sensibilisation est essentiel pour informer les parents des risques et bonnes pratiques pour prévenir les risques d'accidents domestiques. En conséquence, il lui demande si l'organisation d'une nouvelle campagne nationale d'information et de prévention sur les accidents de la vie courante est en réflexion au sein de son ministère.

Texte de la réponse

Les accidents de la vie courante (AcVC) entraînent chaque année en France plus de 21 000 décès, plusieurs centaines de milliers d'hospitalisations et près de 5 millions de recours aux urgences. Chez les enfants de moins de 15 ans, ils sont responsables d'environ 200 décès par an. La prévention des AcVC chez les jeunes demeure ainsi un enjeu de santé publique majeur. C'est pourquoi le gouvernement a inscrit dans la stratégie nationale de santé 2018-2022 la prévention des AcVC chez les enfants de moins de 15 ans parmi les priorités spécifiques de la politique de santé de l'enfant, de l'adolescent et du jeune. Cette mesure comporte l'étude des circonstances de survenue des accidents pour cette tranche d'âge, afin d'analyser les facteurs de risque, de déployer des campagnes de prévention et d'améliorer la réglementation sur les produits dangereux. S'agissant des actions de communication et d'information engagées, le ministère chargé de la santé a déployé une campagne de prévention d'envergure nationale visant la prévention des noyades accidentelles, celles-ci étant la première cause de mortalité par AcVC chez les moins de 25 ans. Cette campagne multicanale a été menée lors des deux dernières saisons estivales, les étés 2019 et 2020 en partenariat avec Santé publique France, et en collaboration avec le ministère des sports dans le cadre du plan « Aisance aquatique ». Elle a mis l'accent sur le message de prévention « Vous tenez à eux, ne les quittez pas des yeux » visant à alerter les parents sur l'importance de la surveillance permanente et rapprochée des enfants lors de toute baignade. Cette campagne sera renouvelée lors de la prochaine saison estivale lors de laquelle Santé publique France prévoit de déployer l'enquête de surveillance dite NOYADES qui a pour objectifs de recenser et de décrire l'ensemble des noyades survenues l'été. Par ailleurs, s'agissant de l'information délivrée aux parents pour prévenir les risques d'AcVC

visant les très jeunes enfants, Santé publique France a développé le site « Agir pour bébé » qui donne des clés aux futurs parents et aux parents pour créer un environnement favorable au développement de nouveau-nés de moins de 4 mois. Ce site de référence en promotion de la santé périnatale des « 1000 premiers jours » inclut des messages relatifs à la prévention des AcVC et a vocation à s'adresser à une cible plus large dans une prochaine version, pour les parents d'enfants de 0 à 2 ans. Enfin, une analyse détaillée des cas d'expositions pédiatriques accidentelles à des toxiques est actuellement en cours par Santé publique France et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Ces travaux ont pour objectif de définir les contours d'une communication de prévention ciblée sur les produits chimiques.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25854

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 179

Réponse publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1233